

CONCRÉTISER VOTRE PROJET

Avec la CIAP Centre-Val de Loire

La Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne propose un dispositif d'**accompagnement à l'installation progressive**.



Le stage paysan créatif

Une année de test pour consolider son projet d'installation et s'ancrer sur le territoire :

- immersion sur une ou plusieurs fermes ;
- six sessions de formation collective de trois jours itinérantes en Région Centre-Val de Loire ;
- suivi individuel.

Commence en janvier et septembre de chaque année.

Statut de la formation professionnelle, les stagiaires sont indemnisés par Pôle emploi ou la région Centre-Val de Loire.

Participation demandée : 50 euros

S'adresse en priorité à des personnes qui ont une formation agricole, identifié leur futur territoire d'installation, passé au moins un mois sur une ferme et signé le contrat d'accompagnement avec l'ADEAR.

Le Groupe d'Appui Local

Son rôle est de vous épauler dans le démarrage de votre réflexion, de faciliter votre accueil dans le territoire. Composé de personnes ressources, il comprend au minimum un tuteur. Il se met en place lors du démarrage du stage paysan créatif.

Le portage temporaire

permet l'hébergement juridique, administratif et comptable de l'activité agricole naissante. Vous pourrez ainsi développer votre activité en situation réelle avec la possibilité d'obtenir une aide au financement jusqu'à 40 000 € pour préfinancer des investissements et de la trésorerie.

REJOIGNEZ NOUS

Des formations complémentaires sont organisées tout au long de l'année :

- Chiffrer son projet
- S'associer en agriculture
- S'installer dans un cadre coopératif
- Le tracteur pour les nuls

Pour connaître le calendrier de nos formations et événements, vous pouvez consulter notre page sur le site d'InPACT 37 et vous inscrire à la lettre d'information.

>>> www.inpact37.org



ADEAR 37

Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
8 allée des Rossignols - 37170 Chambray-lès-Tours

Contact :

Marie-Pierre Auvray - Valentine Deprez

09 66 89 52 16

contact@adear37.org

www.inpact37.org



S'installer en Agriculture Paysanne

Avec l'ADEAR 37 et InPACT 37



ADEAR 37

L'Agriculture Paysanne permet à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle participe avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant, dans un cadre de vie apprécié par tous.

L'ADEAR 37 propose un accompagnement en plusieurs étapes :
elle invite les personnes à s'interroger, donne un cadre méthodologique, suscite les rencontres, crée du lien, permet l'échange des idées, s'entoure de l'expertise nécessaire dans la proposition de ses formations.



PARTAGER VOTRE IDÉE

Accueil individuel

Devenir paysan

Vous souhaitez avoir un regard expérimenté sur votre projet agricole, venez rencontrer l'animatrice de l'ADEAR 37

- pour explorer votre projet ;
- pour identifier vos besoins ;
- pour aborder des pistes pour le faire évoluer.

Sur rendez-vous - Gratuit

Une heure avec l'animatrice de l'ADEAR 37



PRÉCISER VOTRE IDÉE

Accompagnement personnalisé

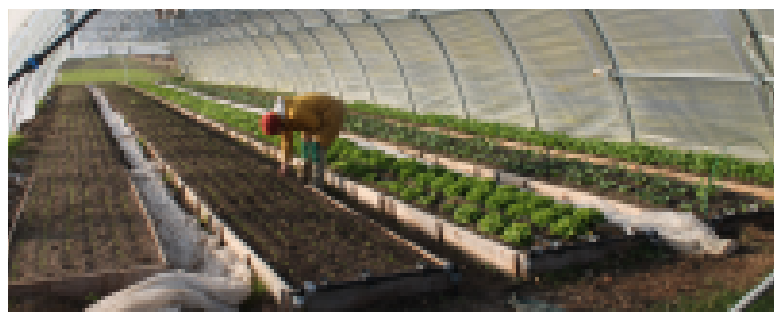
Le contrat d'accompagnement

pour consolider votre projet se compose de

- 3 rendez-vous d'1h30 pour faire des points réguliers avec l'animatrice de l'ADEAR ;
- un accompagnement à la recherche de foncier ;
- l'aide à la rédaction et la publication de l'annonce sur nos sites ;
- l'accès à la plateforme juridique de l'ARDEAR et à la bibliothèque d'InPACT 37 ;
- 4 temps collectifs de trois heures sur les questions de dimensionnement, d'accès au foncier, de commercialisation ;
- la possibilité d'aller en stage sur des fermes avec une convention de l'ADEAR 37 : 2 mois maximum.

Coût : 200 euros

Pré-requis pour participer aux étapes suivantes.



« De l'idée au projet »

Formation itinérante

5 journées réparties sur trois mois d'avril à juin ou d'octobre à décembre, chez des paysans en activité qui témoigneront de leurs expériences.

Les thèmes abordés pendant la formation

- Les acteurs du territoire.
- Démarches vers l'installation. Accès au foncier.
- Agriculture biologique. Agriculture paysanne.
- Éléments de chiffrage du projet.
- Enjeux d'un statut social, fiscal.
- Commercialisation et communication.

Possibilité d'aller en stage sur des fermes avec une convention de l'ADEAR 37 : 2 mois maximum.

*Coût : 875 euros pour les personnes avec prise en charge
Autres cas : 300 euros.*

Si vous avez des difficultés financières, contactez-nous.

Accessible aux personnes ayant signé le contrat d'accompagnement avec l'ADEAR 37.